

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17285**

Intitulé

Expert en système informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INGETIS	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Quelle que soit la nature de des activités de l'expert en système informatique, l'approche est identique à savoir : administrer une démarche projet en toute autonomie.

- 1- Analyser les besoins de ses clients (internes ou externes)
 - Identifier les segments des clients
 - Cartographier la segmentation : regrouper les besoins fonctionnels
 - Déterminer les investissements en fonction des priorités métiers : analyser quelles applications et composants d'infrastructures contribuent aux différents métiers
 - Hiérarchiser les demandes.
- 2- Définir les ressources nécessaires et le planning prévisionnel
 - Auditer les ressources internes (audit technique et organisationnel)
 - Apprécier les différents coûts (hommes, matériel, risques durant la mise en oeuvre)
 - Consolider l'ensemble de ces données et contraintes dans un planning prévisionnel réaliste.
- 3- Piloter le projet
 - Gérer les niveaux de services : garantir la prise en compte des intérêts et des besoins métiers
 - Faire respecter le planning prévisionnel en manageant l'équipe dédiée
 - Superviser l'état d'avancement en menant les actions correctives nécessaires à la validation des livrables de qualité, conformes au cahier des charges dans le respect des délais et du budget.
- 4- Suivre et coordonner le projet en procédant aux tests indispensables avant son déploiement.
- 5- Garantir la satisfaction client avec une action de suivi possible de maintenance évolutive et corrective (TMA) et/ou des solutions développées (outils, applications, développements spécifiques...).
- 6- Communiquer sur le projet : informer et/ou animer (ou faire animer) des sessions de formation
 - Créer des supports d'information (comme des supports techniques) et/ou de formation
 - Animer éventuellement des formations
- 7- Conseiller et développer les nouvelles architectures technologiques de l'information afin de déployer au moins une solution informatique pour ces dernières et ce faisant créer des avantages compétitifs pour l'organisation.
- 8- Participer éventuellement à la rédaction du cahier des charges ou être associé à la réponse technique d'un appel d'offres.

Les capacités attestées pour mener à bien ces missions sont les suivantes :

 - Gérer la pression d'un contexte exigeant en perpétuelle mutation en se formant continuellement,
 - Accroître sa faculté d'adaptation et entretenir sa curiosité intellectuelle dans le cadre notamment de sa veille technologique et concurrentielle,
 - Adopter une vision macroéconomique de l'organisation afin d'appréhender son environnement et sa stratégie,
 - Percevoir et identifier les enjeux liés aux métiers,
 - Maîtriser l'urbanisme et l'architecture du système d'information de l'organisation,
 - Auditer, conseiller, concevoir, développer et déployer des solutions informatiques adaptées à l'organisation grâce à ses capacités d'abstraction et à formaliser des algorithmes,
 - Pratiquer les processus et méthodes de gestion de projet (planning, budget, indicateurs...),
 - Manager la gestion des risques,
 - Améliorer son leadership pour diriger son équipe,
 - Transmettre une information claire, précise et en adéquation avec les différentes priorités métiers,
 - Communiquer dans au moins une langue vivante étrangère en s'étant approprié les us, les coutumes et les idiomes techniques afin de

pouvoir travailler dans un environnement international.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Chef de projet SSI intervient dans tout type d'organisation.

Il peut donc exercer son activité dans tout type d'entreprises et/ou organismes quelle que soit la taille (TPE, PME, entreprises de plus grande taille) ; le statut (public ou privé) et le secteur d'activités. En général, ce sont plutôt les entreprises prestataires de services et en particulier les Sociétés de Services d'Ingénierie Informatique (SSII) qui ont recours à leurs compétences.

Aussi, suivant la nature de l'activité de l'organisation, son intitulé de poste variera et s'orientera davantage vers des qualifications de postes de Responsable d'exploitation, de Chef de projet, d'Ingénieur (avec une spécialité Système ; Système, Réseau et Sécurité), de conseil (Consultant décisionnel), ou enfin le Développement (Concepteur-Développeur d'applications ou Développeur WEB) avec un statut cadre compte tenu de son degré d'autonomie et de responsabilités dans ses missions.

responsable d'exploitation

chef de projet

ingenieur

concepteur - developpeur

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se décompose en 4 blocs de compétences :

- Bloc A : Connaître son environnement et son métier
- Bloc B : Administrer et développer
- Bloc C : Conduire un projet
- Bloc D : Prendre du recul : Thèse professionnelle.

Dans ce cadre, des évaluations de module sous forme d'épreuves sommatives internes (contrôle continu-CC) pouvant prendre la forme de QCM ; des évaluations de synthèse dans le cadre des contrôle de blocs (CB) sous forme de cas pratiques sont administrés.

Enfin, des épreuves écrites liées à leur pratique professionnelle comme les mises en situations professionnelles, conduite de projet, mémoire et thèse professionnelle ayant pour objet leur expérience professionnelle acquise soit lors du stage (formation initiale) ou en alternance sont aussi proposées.

Ces dernières donneront lieu alors à une soutenance.

Pour une formation en VAE : Après validation administrative de votre candidature (vérification des conditions nécessaires à une VAE comme les 3 ans d'activité dans le domaine...), un dossier réunissant l'ensemble des pièces justificatives liée à votre expérience (Dossier de Synthèse des Pratiques Professionnelles complété par les documents obligatoires et toute preuve utile et pertinente) sera à présenter devant le jury de validation qui décidera soit :

- de vous attribuer la totalité de la certification,
- d'avoir une certification partielle avec la possibilité de se former sur les modules manquants,
- de ne rien vous attribuer.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	directeur pédagogique : directeur financier : référent pédagogique : responsable de la section : Peut être aussi conviée toute personne utile à la mise en œuvre d'une réforme sur le titre ; Les formateurs de la promotion ; Les tuteurs ou autres professionnels avec voix consultative uniquement. Le pourcentage peut varier au gré des disponibilités de nos professionnels : de 0 à 50% environ avec un souhait de favoriser la parité.
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<p>directeur pédagogique : directeur financier : réfèrent pédagogique : responsable de la section : Peut être aussi conviée toute personne utile à la mise en œuvre d'une réforme sur le titre ; Les formateurs de la promotion ; Les tuteurs ou autres professionnels avec voix consultative uniquement. Le pourcentage peut varier au gré des disponibilités de nos professionnels : de 0 à 50% environ avec un souhait de favoriser la parité.</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>directeur pédagogique : directeur financier : réfèrent pédagogique : responsable de la section : Peut être aussi conviée toute personne utile à la mise en œuvre d'une réforme sur le titre ; Les formateurs de la promotion ; Les tuteurs ou autres professionnels avec voix consultative uniquement. Le pourcentage peut varier au gré des disponibilités de nos professionnels : de 0 à 50% environ avec un souhait de favoriser la parité.</p>
Par candidature individuelle	X	<p>directeur pédagogique : directeur financier : réfèrent pédagogique : responsable de la section : Peut être aussi conviée toute personne utile à la mise en œuvre d'une réforme sur le titre ; Les formateurs de la promotion ; Les tuteurs ou autres professionnels avec voix consultative uniquement. Le pourcentage peut varier au gré des disponibilités de nos professionnels : de 0 à 50% environ avec un souhait de favoriser la parité.</p>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	<p>Un comité constitué du conseil de perfectionnement, et d'un quart de professionnels (1/2 employeur et 1/2 salarié) seront alors conviés afin de constituer un jury impair d'au moins 5 personnes qui valideront ou non l'obtention du titre.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en système informatique" avec effet au 25 juin 2009, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des

certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 27 août 2018, jusqu'au 18 décembre 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 en moyenne par an

<http://www.itis-formation.com>

Autres sources d'information :

j.picard@itis-formation.com

www.itis-formation.com

ITIS FORMATION

Lieu(x) de certification :

INGETIS : Île-de-France - Essonne (91) [EVRY]

ITIS

128 allée des Champs Elysées

Immeuble l'Européen

91042 EVRY Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CUCDB

69, Avenue Aristide Briand

21000 DIJON

Next Formation

55, rue Hoche

75008 PARIS

ES2IA

282, rue des Pyrénées

75020 PARIS

ICADEMIE

15, Boulevard de Strasbourg

83000 Toulon

ESTIAM

105 av Victor Schoelcher

91170 Viry-Châtillon

HITEMA

4, rue Paulm Bert

92130 Issy les Moulineaux

ITECHSUP

Parc Héliopolis

1101, avenue Jacques Cartier

44800 SAINT-HERBLAIN

Historique de la certification :